

Reçu en préfecture le 11/07/2022







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray le Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 28 juin 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_043 - MOTION RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE DES SECTEURS CONCERNES PAR LE PHENOMENE CLIMATIQUE VIOLENT DU 21 JUIN 2022

Plusieurs communes du Grand Charolais ont été impactées par de violents phénomènes climatiques ayant entraîné des dégâts sans précédent.

De très fortes rafales de vents cycloniques relevés à plus de 105 km/h avec des pointes localement plus fortes à 150 km/h corrélées à la chute de grêle en abondance se sont abattus sur plusieurs communes de notre intercommunalité le 21 juin dernier.

Des dégâts importants ont été constatés sur une vingtaine de communes du Grand Charolais.

D'importants dommages sont recensés sur ces communes : bâtiments d'habitation, d'entreprise ou encore exploitations agricoles, équipements publics et enfin véhicules de particuliers et de professionnels.

Les dégâts sont colossaux par leur nombre et leur degré de gravité. Ce ne sont pas moins de 1700 bâtiments qui ont été sinistrés sur une bande de 40 km de longueur et moins d'un km de largeur. Le recours à des toitures fibrociment, très répandues sur le territoire en raison de la présence de l'entreprise Eternit à Vitry en Charollais, laisse présager des difficultés particulières de réhabilitation de bâtiments, notamment d'entreprises et d'exploitations agricoles. Des magasins situés en zone commerciale sont voués à être rasés. Le nombre de véhicules à expertiser correspond à pas moins de deux ans et demi de travail en temps normal pour les experts ...

A cet épisode cyclonique ont succédé des pluies diluviennes (plus de 114 mm de précipitation en deux jours les samedi 25 et dimanche 26 juin), aggravant ainsi par d'importantes inondations les toitures des bâtiments qui n'avaient pas encore pu être sécurisés.

On ne dénombre pas moins de 1200 interventions du côté des sapeurs-pompiers professionnels et bénévoles, auxquels il faut rendre hommage pour leur dévouement sans relâche depuis l'avènement de cet évènement.

Aujourd'hui, les sinistrés s'inquiètent en vue des indemnisations à venir. Il s'avère en effet que l'état de catastrophe naturelle ne serait reconnu que pour les sinistrés d'inondations et de coulées de boue. Les dommages provoqués par la grêle et les vents violents sont eux couverts par la garantie « tempête, neige et grêle » des contrats d'assurance dommage aux biens.

Cette situation risque d'être très pénalisante pour les sinistrés concernés, au regard des délais de dédommagement ou de la prise en charge des remboursements. Le reste à charge qui devra être supporté sera souvent hors de portée pour les administrés et entreprises impactés, et l'indemnisation des assureurs privés ne saurait être suffisante.



ID: 071-200071884-20220704-DEL2022_043-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Pour mémoire, le niveau de vie médian des habitants de notre territoire est d'ailleurs inférieur aux moyennes constatées sur le plan régional et national.

Au regard de l'impact de ce phénomène climatique d'une extrême violence et devant l'ampleur des dégâts occasionnés, Monsieur le Ministre, Gérald DARMANIN, a été sollicité par courrier en date du 29 juin 2022 afin de reconnaître les secteurs concernés en état de catastrophe naturelle et pouvoir disposer d'un dispositif de soutien exceptionnel pour accompagner la reconstruction du territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après interventions du Président Gérald GORDAT, André ACCARY, Jean-Marc NESME, Daniel THERVILLE, Fabien GENET et Romuald COSSON,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- de demander à M. le Ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, de reconnaître les communes du Grand Charolais touchées par le violent orage de grêle du 21 juin 2022 en état de catastrophe naturelle et ainsi de disposer d'un soutien exceptionnel pour accompagner la reconstruction du territoire,
- de soutenir l'ensemble des communes du territoire dans la reconstruction à venir,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

ID: 071-200071884-20220704-DEL2022_043-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74 Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS

Membres présents à la séance : 53 Votants : 68

Délégués Communautaires Présents:

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Céline BIJON à Jean-Baptiste LEFORT, Georges BORDAT à Gérald GORDAT, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Nathalie COQUELIN à Magali DUCROISET, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Martine DESPLANS à Philippe DUMOUX, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Dominique NUGUE à André ACCARY, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Guillaume CHAUVEAU, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 4 juillet 2022 Pour extrait conforme

> Gérald GORDAT Président du Grand Charolais